



*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2021

### **Nombre de membres :**

Conseillers : 29

Présents : 18

Excusés : 11

Pouvoirs : 11

L'an deux mil vingt et un et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du sept décembre deux mil vingt et un.

### **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Evelyne GUILLERMET, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Sophie LAMBERT, Lucas GILLY, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET,

### **Excusés avec pouvoir :**

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO,  
Monsieur Frank SULTAN a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT,  
Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT,  
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Marie-Aude PEZERIL,  
Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Madame Mireille GOYET,  
Monsieur Jérôme ADAM, a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC,  
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE,  
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,  
Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO  
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

### **Absents :**

**Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20211213-DEL2021-93-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2021  
Date de réception préfecture : 16/12/2021



*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2021

**DCM N°2021-93 : Finances - Participation financière de la commune pour un voyage au ski organisé par le Collège Alphonse Daudet d'Istres**

***Rapporteur : Mireille Goyet***

Le rapporteur indique que par courrier du 12 octobre 2021, la Principale du collège Alphonse Daudet d'Istres a sollicité la commune pour participer au financement d'un séjour au ski pour les élèves de 6ème, à Superdévoluy qui aura lieu du 17 au 22 janvier 2022.

Elle indique que 25 élèves demeurant à Saint Mitre les Remparts scolarisés en 6ème dans cet établissement sont inscrits à ce séjour,

Le rapporteur propose aux membres du conseil municipal que la commune apporte une aide financière de 40 € par enfant saint-mitréen pour ce séjour, soit au total une aide financière de 1000 € versée au collège Alphonse Daudet d'Istres correspondant aux 25 enfants saint-mitréens inscrits à ce séjour.

**Madame Marie-Aude Pezeril et Monsieur Stephane Marlot ne prenant pas part au vote.**

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité avec 27 voix POUR,**

**DECIDE** de participer financièrement à hauteur de 40 € par enfant inscrit au séjour de ski organisé à Superdévoluy du 17 au 22 janvier 2022 par le collège ALPHONSE DAUDET d'Istres, soit une aide financière totale de 1 000 € correspondant aux 25 enfants saint-mitréens qui y sont inscrits.

**PRECISE** que le montant de cette participation financière de 1000 € sera versé directement au collège Alphonse Daudet.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget et inscrits à l'article 6574.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du  
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.  
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée.  
« Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Accusé de réception en préfecture  
163-211200983-20211213-DELIBERATION  
Date de télétransmission : 16/12/2021  
Date de réception préfecture : 16/12/2021